



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article692>

# **ACCM : transfert de la collecte des ordures ménagères : des exigences de la part des personnels**

- SYNDICATS - Territoriaux Arles -  
Date de mise en ligne : mardi 10 novembre 2015

---

**Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés**

---

**C'était le 14 octobre 2015.**

**La CGT obtient l'ouverture d'une concertation...**



**Les territoriaux de la Ville d' Arles avec leur Syndicat CGT se sont invités au Conseil Communautaire de l'ACCM, pour demander des garanties lors du transfert des services de leur collectivité à partir du 1er janvier 2017(Collecte des Ordures Ménagères, Gestions des Déchets et Info Déchets) en matière de maintien de service public, de qualité et des acquis sociaux existants. Des rencontres pour construire ces transferts seront donc prévues entres les représentants CGT du personnel, les élus et l'administration de l'ACCM.**

**Les territoriaux s'invitent aussi**  
"ACCM, ce n'est pas un territoire municipal, il y a 200 à 300 agents et il faudra le 1<sup>er</sup> janvier 2017 prendre 200 personnes en plus puisque nous devons aller la compétence des ordures ménagères." Par ces mots, Claude Volpian, président d'ACCM, exprimait son rôle d'hôte que les jours seraient difficiles s'il fallait en plus passer en régime de Fous et l'accablait. Et justement, les agents de l'Arlesienne s'occupent des ordures ménagères se sont aussi invités à la séance d'hier, obtenant une entrevue avec le directeur des services d'ACCM. Ils ont obtenu de participer à des rencontres pour développer la future négociation. Elles seront organisées dans les prochains mois, avec tous les acteurs concernés.

**La Provence 15.10.15**